

Sujet : [INTERNET] tr: "Industrie -enquête publique-QUADRAN Energies Libres"

De : pslebourhis

Date : 08/10/2018 11:09

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous renvoyer mon courrier concernant l'enquête publique sur le projet éolien sur la commune de Pleugueneuc car j'avais oublié de signer ce dernier.

Vous en souhaitant bonne réception.

Pascal LE BOURHIS

> Message du 05/10/18 17:28

> De : "pslebourhis"

> A : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

> Copie à :

> Objet : "Industrie -enquête publique-QUADRAN Energies Libres"

>

>

> Bonjour,

>

> Veuillez trouver ci-joint un courrier présentant mon opinion sur le projet de parc éolien situé sur la commune de PLEUGUENEUC.

>

> Merci de bien vouloir le prendre en compte dans le cadre de l'enquête publique

évoquée ci-dessus.

>

> Vous en souhaitant bonne réception.

>

> Pascal LE BOURHIS

— Pièces jointes : —

20181008105740298.pdf

144 Ko

Contribution à l'enquête publique sur les éoliennes sur la commune de Pleugueneuc

Quelques éléments de contexte et pertinence du choix d'implantation des éoliennes :

Habitant sur la commune de Pleugueneuc dans le hameau de Pitrel depuis décembre 2004, j'ai appris à ma grande surprise, il y a quelques mois, l'existence d'un projet d'éoliennes à une distance d'à peu près 1 000 m de mon domicile.

J'ai dans un premier temps accueilli positivement cette nouvelle, compte tenu de ma conviction personnelle de l'importance de développer en France des alternatives au nucléaire et autres productions électriques. J'ai toutefois été, dès le début, très surpris du fait qu'aucune information émanant de la mairie ou de la communauté de communes n'avaient été diffusées sur ce projet.

Je me suis aussi rapidement interrogé sur l'implantation de ces éoliennes à cet endroit précis car, il est de notoriété publique (notamment sur la commune de Pleugueneuc), que les couloirs de vents les plus importants sont situés au sud de la Commune. Pour moi, l'efficacité d'un projet dépend de son implantation. Compte tenu de ces éléments, l'implantation naturelle et pertinente des éoliennes aurait dû être le sud de Pleugueneuc à l'endroit où le vent souffle le plus. Or ce n'est pas le choix qui a été fait. Pourquoi ?

J'ai découvert dans un second temps (parce que je suis allée chercher l'information) que les éoliennes qui allaient être implantés n'étaient pas de simple éoliennes, mais des éoliennes de grande hauteur de 148 m. Pourquoi des éoliennes aussi grandes me suis-je demandé ? La réponse je ne l'ai trouvée que récemment : comme elles sont implantées dans un lieu où il y a moins de vent, il faut augmenter la taille des éoliennes pour aller chercher le vent.

De plus, j'ai découvert aussi, que compte tenu des réglementations en vigueur sur les nuisances sonores, la société qui devait implanter ces éoliennes, serait dans l'obligation de les brider lorsqu'il y aurait trop de vent, ce qui signifie que les capacités de productions de ces éoliennes seront volontairement limitées.

En conclusion, pour moi, le choix d'implanter ces éoliennes au nord de la commune ne paraît pas le choix le plus pertinent au niveau de l'efficacité énergétique et donc de la rentabilité économique. Sachant que 2.1 % de l'enveloppe énergétique des ménages français est dédiée au soutien à l'éolien, les citoyens sont en droit d'attendre des pouvoirs publics qu'ils veillent à cette efficacité économique.

Une question sanitaire :

Le second point sur lequel j'ai été rapidement alerté, concerne les conséquences sur la santé des populations habitant près des éoliennes, notamment près des éoliennes de grande taille. Je ne parle bien évidemment pas de toutes les informations qui circulent sur internet, mais d'un rapport de l'académie nationale de médecine du 9 mai 2017.

Les conclusions de ce rapport sont qu'au travers de ses nuisances sonores et visuelles, l'éolien terrestre affecte la qualité de vie d'une partie des riverains (troubles du sommeil pour les personnes les plus sensibles..) et donc "leur état de bien-être physique, mental et social" lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

Suite à ce constat l'académie fait des recommandations comme notamment l'adaptation de la distance aux habitations en fonction de la taille des éoliennes. Un rapport de 2006 de l'académie de médecine recommandait d'ailleurs une distance minimale de 1 500 m pour les éoliennes d'une puissance de 2.5 MW (ce qui semble être le cas de ces éoliennes de grande hauteur).

Afin de mesurer au plus juste ce syndrome des éoliennes l'académie recommande aussi d'entreprendre une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires.

Si l'état est le garant de l'indépendance énergétique de la France, il est aussi le garant de la santé des citoyens, de tous les citoyens, même des habitants des villages ruraux. Le principe de *précaution* doit dans le cas présent s'appliquer car l'Etat se doit de protéger tous les français. Il semble que dans notre cas, les pouvoirs locaux, "communauté de communes" et "commune" ont choisis de ne pas tenir compte de ce principe. Toutefois c'est à l'Etat qu'il revient de protéger tous les citoyens de notre pays.

Un problème d'équité économique

Le troisième point sur lequel je voulais attirer l'attention du commissaire enquêteur, concerne la dévaluation des biens immobiliers situés dans le périmètre des éoliennes. Une perte de valeur de 20 à 30 % est évoquée par bons nombres d'observateurs. Dans un rapport de 2015 l'ADEME évoquait ce problème en concluant que ce fait n'était pas avéré. Toutefois, il apparaît évident à tout observateur avisé que les oppositions aux éoliennes montent crescendo ces dernières années et des articles de journaux évoquant ces problématiques sont de plus en plus à la une (sans compter Internet). De fait tout acheteur potentiel est au courant des polémiques et des doutes sur la nocivité "supposée" (dans ce cas la véracité des informations importe peu) ou "réelle" des éoliennes. De fait il apparaît clairement que les personnes voulant s'installer en campagne choisiront, de fait, d'aller s'installer ailleurs et ce d'autant plus que lorsque l'on fait le choix de s'implanter en campagne ce n'est généralement pas pour la qualité des services à la population (pas de médecin, pas de pharmacie, pas de boucherie, pas de dentiste, pas de DAB, peu d'associations sportives et culturelles etc...) mais bien pour le cadre de vie (calme, plaisir visuel.....). De fait, il apparaît clairement que la valeur des biens situés dans le périmètre des éoliennes sera revue à la baisse. Or, là encore, rien n'est prévu pour les riverains. L'entreprise KDE n'a aucune obligation d'indemniser les riverains et n'a donc aucune intention de le faire. En ce qui concerne la commune, les élus se désintéressent aussi de la question. L'intérêt général prévaut et tant pis pour les malchanceux. On sacrifie une minorité au bien commun (+ 130 000 € pour la commune) donc il n'y a pas de problèmes.

Dans une telle situation nous demandons au représentant de l'état de mettre en place une procédure de solidarité, si, compte tenu des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) qui vise à atteindre une production de 26 000 MW en 2023, il ne souhaite pas prendre en considération les arguments évoqués plus haut.

L'Etat se doit encore une fois de protéger tous ses citoyens que cela soit sur le plan de la santé ou sur le plan économique. Le sacrifice d'une minorité de citoyens se doit d'être pris en compte par le représentant de l'Etat.

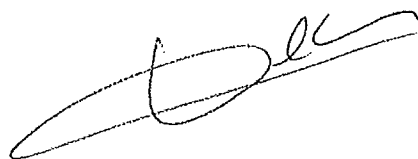
Je me permets d'ajouter un point sur la communication de la société porteuse du projet et des collectivités locales. En effet, alors qu'elles étaient au courant des débats parfois difficiles autour des éoliennes, elles n'ont à aucun moment jugées opportun de communiquer sur le projet avec les riverains. Pour la mairie il s'agit d'un projet privé et donc elle n'avait pas à communiquer (le projet relève pourtant bien d'un plan initié par la communauté de communes pour l'implantation de plusieurs parcs éoliens sur le territoire). Les seules communications sur le projet ont été diffusées aux riverains par l'association opposée au projet (date et heure des rencontres publiques, contenu du projet.....). Certains de mes voisins n'étaient même pas au courant du projet la semaine dernière. Quant à l'entreprise autant dire qu'elle est au degré zéro de communication : pas un seul courrier reçu sur toute la procédure; pour eux l'objectif c'est le respect de la loi et uniquement le respect de la loi : Il faut prendre des mesures environnementales, on prend des mesures environnementales, rien n'est prévu pour les habitants et bien on ne fait rien pour eux.

En conclusion compte tenu du dossier actuel, je souhaite que ce projet soit *suspendu* pour être réétudier à la fois :

-dans sa dimension économique (rentabilité et efficacité du projet compte tenu *du choix de l'implantation*).

-dans sa dimension humaine et sanitaire (l'Etat se doit d'appliquer un principe de précaution et doit imposer au minimum la mise en place des mesures préconisées par l'académie nationale de médecine). S'il n'est pas possible d'éloigner les éoliennes à 1 500 m des habitations, l'idée de repasser sur une taille d'éolienne plus classique pourrait être un bon compromis.

Si toutefois le projet est validé en l'état, le principe de solidarité doit être appliqué par l'Etat afin qu'une partie des citoyens ne soit pas flouée par rapport aux autres. Le sentiment d'injustice n'est jamais le terreau de choses positives.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.